

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national du site archéologique au lieu-dit « Kengert », inscrit au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section MA de Medernach, sous le numéro 1467/0, appartenant à la commune de la Vallée de l'Ernz

Avis du Conseil d'État

(18 janvier 2022)

Par dépêche du 4 mai 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 10 février 2021 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de la Vallée de l'Ernz du 17 mars 2021, une description de la parcelle, un plan cadastral ainsi qu'une documentation descriptive du site à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

Il est recommandé d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Article 1^{er}

Il y a lieu d'écrire « classé » et d'omettre la virgule après les termes « monument national ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 16 votants, le 18 janvier 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz